



## Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

<b>1. Résolution</b> Stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool : projet de stratégie mondiale	
<b>2. Lien avec le budget programme</b>	
Objectif stratégique :	Résultat escompté à l'échelle de l'Organisation :
6. Promouvoir la santé et le développement, et prévenir ou réduire les facteurs de risque pour la santé associés au tabac, à l'alcool, aux drogues et à l'usage d'autres substances psychoactives, à une alimentation déséquilibrée, à la sédentarité et aux rapports sexuels à risque.	6.4 Élaboration de politiques, de stratégies, de recommandations, de normes et de principes directeurs éthiques et fondés sur des données factuelles, et fourniture d'un soutien technique aux États Membres à forte charge ou à charge croissante de morbidité et mortalité associées à la consommation d'alcool, de drogues et d'autres substances psychoactives, afin de renforcer les établissements pour combattre/prévenir les problèmes de santé publique connexes.
<b>(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)</b>	
Cette résolution est liée au résultat escompté susmentionné et aux indicateurs correspondants, notamment le nombre d'États Membres présentant un niveau stabilisé ou réduit d'usage nocif de l'alcool, le nombre de stratégies, de principes directeurs, de normes et d'outils techniques élaborés pour aider les États Membres à prévenir et à réduire les problèmes de santé publique entraînés par la consommation d'alcool (indicateur 6.4.2), et le nombre d'États Membres ayant élaboré grâce au soutien de l'OMS des stratégies, des plans et des programmes pour combattre ou prévenir les problèmes de santé publique entraînés par la consommation d'alcool (indicateur 6.4.1).	
<b>3. Incidences budgétaires</b>	
<b>a) Coût estimatif total de la mise en œuvre sur toute la durée des activités du Secrétariat demandées dans la résolution (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)</b>	
Cette résolution aura une durée de vie estimée à 10 ans (2010-2019), couvrant deux périodes de plans stratégiques à moyen terme. Le coût estimatif pour le Secrétariat de la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour les 10 années prévues au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays concernés s'établit à US \$70 millions dont on estime que 55 % pourront être absorbés dans le cadre du budget existant et des budgets prévus.	
<b>b) Coût estimatif pour l'exercice 2010-2011 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)</b>	
Au cours de l'exercice 2010-2011, il faudra un montant total de US \$11,4 millions, dont US \$6,9 millions pour la mise en œuvre de la stratégie au niveau régional et au niveau des pays.	

**c) Le coût estimatif indiqué au point b) est-il inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2010-2011 ?**

Sur le montant total de US \$11,4 millions, US \$6,8 millions sont inclus dans le budget programme approuvé.

**4. Incidences financières**

**Comment sera financé le coût estimatif visé au point 3.b) (indiquer les sources de fonds éventuelles) ?**

Environ US \$3 millions devraient être financés par les contributions des États Membres fixées pour l'exercice 2010-2011. On s'efforcera d'arriver à une redistribution du montant provenant des contributions fixées et des fonds supplémentaires devraient provenir de contributions volontaires. Des efforts significatifs seront consentis à titre prioritaire pour mobiliser activement des ressources, notamment lors des premiers stades de la mise en œuvre de la résolution.

**5. Incidences administratives**

**a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)**

La mise en œuvre de la stratégie mondiale intéressera tous les niveaux de l'Organisation, environ 40 % des activités étant exécutées au Siège.

**b) La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? Sinon, préciser les besoins sous c)**

Une mise en œuvre satisfaisante de la résolution n'est pas possible avec la dotation en personnel actuelle au Siège et il faudra renforcer les ressources en personnel spécialement affecté au niveau régional.

**c) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)**

Deux membres du personnel supplémentaires de la catégorie professionnelle et un de la catégorie des services généraux seront nécessaires au Siège et deux de la catégorie professionnelle seront nécessaires dans les bureaux régionaux des Régions confrontées à une morbidité forte ou croissante liée à l'alcool.

**d) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre des activités)**

2010-2019.

= = =